

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site VL et fourrage Les tasseries sur la commune principale de l'AIOT les tasseries, marigné 49330 LES HAUTS D ANJOU.

La référence de votre dossier est A-2-ZC1T7MRXQ et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/12/2022 à 14h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- gaec.houdin@orange.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- gaec.houdin@orange.fr (pour rappel, déclarant)
- areneleau@49.cerfrance.fr (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40504876000012**

Organisme : **CER FRANCE PAYS DE LA LOIRE**

Nom : **RENELEAU**

Prénom : **ANAIS**

Fonction : **Association déclarée**

Adresse électronique : **areneleau@49.cerfrance.fr**

Téléphone portable : **+(33) 764878205**

Personne morale

N° SIRET **42021505500013**

Raison sociale **SCEA HOUDIN**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LES TASSERIES

49330

49330 LES HAUTS D ANJOU

Signataire

Nom : **HOUDIN**

Prénom : **SEBASTIEN**

Qualité : **GERANT**

Adresse électronique : **gaec.houdin@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 617169518**

Référent

Nom : **HOUDIN**

Prénom : **SEBASTIEN**

Fonction : **GERANT**

Adresse électronique : **gaec.houdin@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 617169518**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **gaec.houdin@orange.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site VL et fourrage Les tasserries**

Description des activités :

115 VL au total + 4300m3 de fourrage. ICPE de modification pour du fourrage réalisé le 27/04/2022. Refus du 16/08/2022 de la preuve de dépôt A-2-LPETH7/TY car non connu en SCEA HOUDIN/ demande de déclaration nouvelle. Il existe un récépissé au nom du GAEC HOUDIN en date du 09 /04/2004 pour 79 VL. Nouvelle déclaration aujourd'hui pour 115 VL et 4300 m3 de fourrage. Projet d'agrandissement du hangar matériel et fourrage avec des panneaux photovoltaïques (permis déposé en Mai 2022). Mise à jour des effectifs, du DeXeL et du plan d'épandage (292ha)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

les tasserries, marigné

49330 LES HAUTS D ANJOU

X : 428472

Y : 6739771

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 4300 m3	DC	
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 115 u	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **6000**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

fumier de bovins, effluents de fosse et boues de Elivia (matières steroraires)

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049174143	SCEA HOUDIN	1 3 5 à 9
049174143	SCEA HOUDIN	11 13 à 16
049174143	SCEA HOUDIN	18 20 à 25
049174143	SCEA HOUDIN	27 31 à 38
049174143	SCEA HOUDIN	40 42 à 48
049174143	SCEA HOUDIN	54 à 57 81
049174143	SCEA HOUDIN	90 à 95 100 à
049174143	SCEA HOUDIN	103

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **292.2**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **17500**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **17500**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **14800**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **2700**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

cadavres animaux gérés par le service d'équarrissage. les ficelles et bidons plastiques repris par la coopérative ou par les collectes je trie ferme. les seringues sont reprises par le vétérinaire. Les cartons, verres ou bois sont amenés en déchetterie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Etang à 150 m au Sud et Poteau Incendie à Marigné ou Querré**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Extincteurs près des risques électriques (tableau électrique) et dans l'atelier

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MANDAT ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

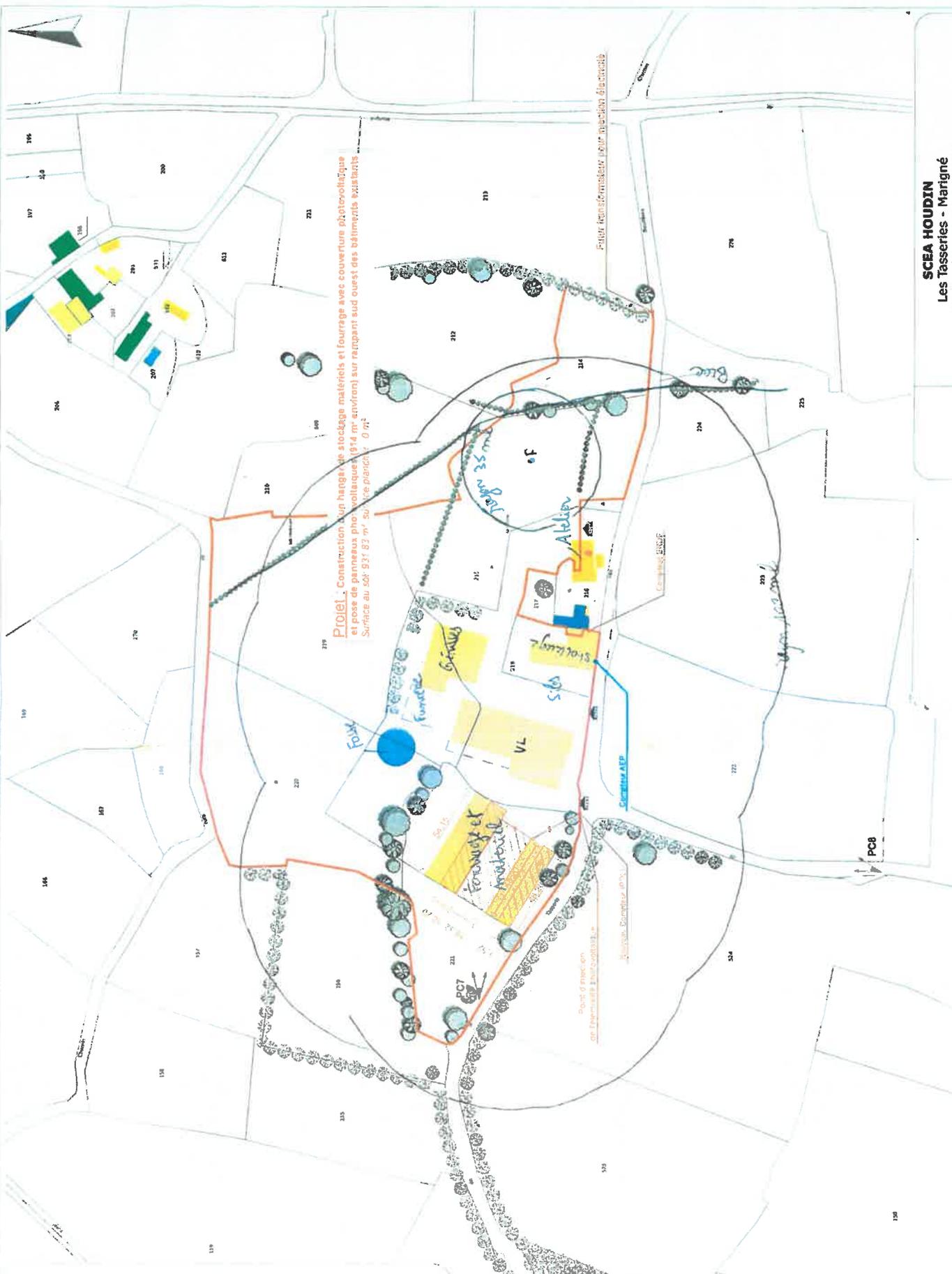
EC SCEA HOUDIN ICPE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PM SCEA HOUDIN ICPE.pdf

LEGENDE

- Projet
- Bâti Existant
- Tiers
- Habitation Demandeur
- Habitation ancien exploitant
- Prises de vues
- Accès Existant
- Accès à Créer
- AEP
- EDF
- GAZ
- EP
- RTI
- Réseaux effluents
- Végétation existante
- Haie à créer
- Haie à supprimer
- Borne ou Réserve Incendie
- Unité foncière 100 m tiers
- 50 m tiers
- 35 m cours d'eau
- 4.00 Niveau TN (terrain normal)
- 0.00 Niveau EF (au cas, EF sur EF)
- Parcelle "s" concédée "s" par le projet C 221

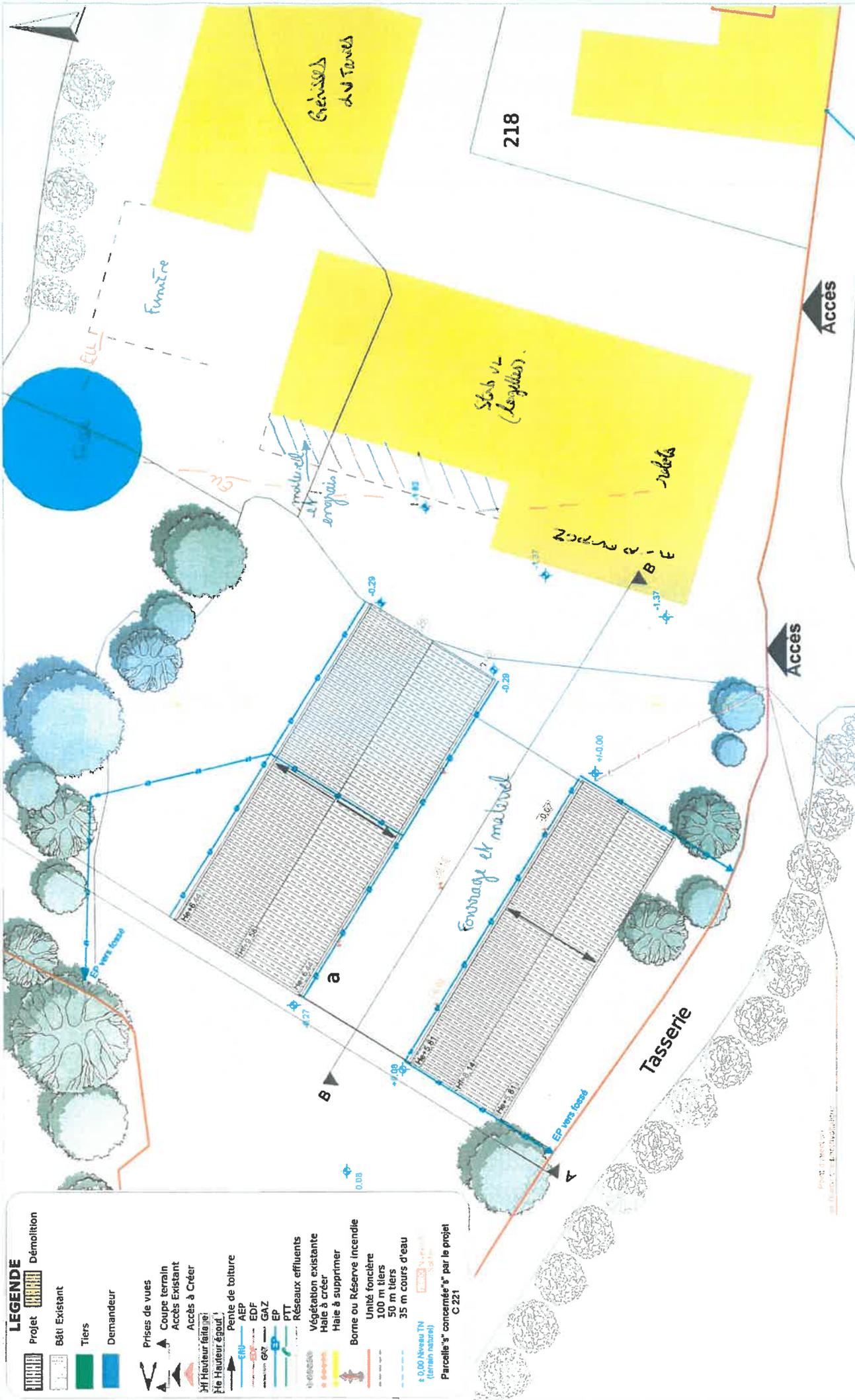


PROJET : Construction d'un hangar de stockage matériels et fourrage avec couverture photovoltaïque et pose de panneaux photovoltaïques (914 m² environ) sur rimpant sud ouest des bâtiments existants. Surface au sol: 937,83 m² sur une parcelle de 0 m².

SCEA HOUDIN
Les Tasseries - Marigné
49330 LES HAUTS D'ANJOU

Projet: Les Tasseries - Marigné, 49330 LES HAUTS D'ANJOU
PC2 Plan de CADASTRE Projet
Ech:1:2000

Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entreprises qui réalisent le projet.
Toutes modifications en cours de réalisation doivent recevoir l'avis écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution. De fait le maître d'ouvrage est informé que le projet devra faire l'objet d'un modificatif auprès de l'administration avant dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.



LEGENDE

- Projet
- Bâti Existant
- Tiers
- Demandeur
- Prises de vues
- Coupe terrain
- Accès Existant
- Accès à Créer
- Ht Hauteur faîtière
- Hs Hauteur épouf
- Penne de toiture
- RESEAUX
- RESEAUX EFFLUENTS
- Végétation existante
- Halle à créer
- Halle à supprimer
- Borne ou Réserve incendie
- Unité foncière
- 100 m tiers
- 50 m tiers
- 35 m cours d'eau
- 0.00 Niveau TN (terrain naturel)
- Parcelles "concernées" par le projet C 221

SCEA HOUDIN
 Les Tasserles - Marigné
 49330 LES HAUTS D'ANJOU

Projet: Les Tasserles - Marigné, 49330 LES HAUTS D'ANJOU

PC2 Plan de MASSE Existant

Ech: 1:500

Ce plan est destiné à l'obtention d'une autorisation à construire.
 Ce plan et ses indications ne peuvent en aucun cas servir à l'exécution des ouvrages, celle-ci étant de la seule responsabilité des entrepreneurs qui réaliseront le projet.
 Toute modification de la projection devra recevoir l'aval écrit de l'architecte ou de son représentant avant exécution.
 Du fait le plan de masse est un plan qui doit être fait avant l'obtention de l'autorisation de construire.
 Avant l'obtention de la déclaration d'achèvement de travaux.

